

Vérification de l'ADE / due diligence dans la LBA révisée : attentes du régulateur, pratiques de marché conformes

> Comment effectuer la vérification critique de l'ADE selon les circonstances ?

> Pratiques de marché de due-diligence et approches à l'entrée en relation et à la revue périodique : clients PEP et à risque accru, clients à risque "faible"

> En vue de la vérification de l'ADE, comment les processus internes doivent-ils être documentés ?

Olivier Maes,

Director,
Deloitte AG, Zurich

Marc Kilcher,

Director, Regulatory & Compliance,
Financial Services,
KPMG Suisse, Genève

Constance Delaveau,

Senior Manager,
KPMG Suisse, Genève

Simona Terranova,

Fondatrice,
MT Finance (Suisse) SA, Genève

Taulant Avdija,

Associé, Responsable Regulatory
& Compliance Suisse romande,
BDO SA, Genève

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 4.5 crédits.

Formation reconnue par



9.00 Introduction par le président de séance

- Quelles différences concrètes entre LBA révisée et CDB ?
 - Evolution de la définition des ADE : modifications des recommandations 24 et 25 du GAFI
 - L'importance croissante des cas de Shared relationships / Multibooked client, client multi entités
 - L'enjeu de la nouvelle Loi sur la Protection des Données par rapport aux obligations liées à la tenue du KYC
 - Les implications de la nouvelle circulaire Risques opérationnels
 - Les nouveautés liées aux sanctions au niveau européen au regard des techniques d'évasion
- Olivier Maes**

9.40 Comment effectuer la vérification critique de l'ADE selon les circonstances ?

- Vérification matérielle de la documentation sur l'ADE
 - Test de plausibilité des relations d'affaires (logique matérielle exigée par le GAFI)
 - Proportionnalité de la vérification / selon les circonstances : exemples
 - Quelle vérification d'ADE pour compte standard, risque accru, structures complexes
- Marc Kilcher et Constance Delaveau**

10.40 Pause-café

11.00 Comment analyser et déterminer le risque de la relation d'affaires (client risk-scoring)

- Qu'est-ce qu'une relation d'affaires ?
- Quelle approche ? Approche statique versus une approche dynamique ?
- Quels sont les facteurs types de risque à prendre en considération pour l'établissement du risk-scoring ? Différentes approches de l'industrie
- Peut-on différencier le risk-scoring pour un même ayant droit économique ayant plusieurs relations au sein du même établissement ?
- Comment ne pas être débordé par une revue périodique ? Règles impératives et bonnes pratiques d'analyse du risque LBA de la relation d'affaires ; erreurs et pratiques non conformes en la matière
- Qui est le risk manager d'une relation et que devrait-il faire au moment de l'onboarding de la relation ?
- Etude de cas

Olivier Maes

11.50 Gouvernance et cas pratiques autour de la due-diligence LBA des clients

- Organisation appropriée : qu'est-ce que cela signifie dans la pratique : étude d'organisations possibles, les différents niveaux de contrôles
- Les attentes du régulateur : do et don't - examen de 2 cas concrets au niveau de la gouvernance, l'organisation interne et les outils.
- Clients PEP et à risque accru : pratiques de marché de due-diligence et approches à l'entrée en relation et à la revue périodique
- Clients à risque "faible" : pratiques de marché de due-diligence et approches à l'entrée en relation et à la revue périodique

Simona Terranova

12.30 Déjeuner

14.00 En vue de la vérification de l'ADE, comment les processus internes doivent-ils être documentés ? Quels documents corroboratifs sont requis ?

- Documents requis pour la vérification de ADE
 - Documents requis pour les clients à risque élevé, risque moyen et risque faible : exemples
 - La documentation interne des processus de vérification de l'ADE, notamment le test de plausibilité : attentes du régulateur, pratiques du marché, constatations des auditeurs
- Taulant Avdija**

14.50 Quelles sont les obligations et les pratiques du marché en matière de prise en compte des changements de circonstances ?

- A quoi les changements de circonstances font référence ?
- Les changements de circonstances peuvent être liés à des changements liés au client
- Les changements de circonstances peuvent être liés aux transactions
- Selon les Nouvelles dispositions de la LBA révisée, dans quel délai ces changements de circonstances doivent être pris en compte à partir du moment où ils ont été identifiés ? Quelles sont les attentes du régulateur ?
- Etudes de cas

Olivier Maes

15.30 Fin de la conférence

Vérification de l'ADE / due diligence dans la LBA révisée : attentes du régulateur, pratiques de marché conformes

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
 par fax: +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail: info@academyfinance.ch
 par courrier: Academy & Finance SA,
 3 chemin de la marbrerie, CP 1344,
 CH-1227 Carouge
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président Wilson
 47 quai Wilson, Genève

Visio conférence

Le lien Zoom et le mot de passe seront envoyés le 3 avril après-midi.

Prix

940 CHF (+ TVA 7.7%)
 Inscriptions supplémentaires de la même société : -50%
 Gérants et trustees membres de l'ASG : 790 CHF
 Autres gestionnaires de fortune : 820 CHF;

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 4.5 crédits.

Reconnaissance SAQ



Reconnaissance en tant que mesure de recertification SAQ pour la certification "Conseiller à la clientèle Banque"
 Code SAQ: CWMA-ACFI-23-2001

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 27 mars 2023 seront remboursées à hauteur de 100%. Les annulations reçues après le 27 mars ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (email, courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

AF 1284

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Vérification de l'ADE / due diligence dans la LBA révisée" à Genève le mardi 4 avril 2023.

Je participerai : en présentiel online (Zoom)

Ma société est : gestionnaire de fortune / trustee membre de l'ASG

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom

Fonction

E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom

Fonction

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA AMEX

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.